PROGRAMME FEDER FSE+ MARTINIQUE 2021-2027

Webinaire

MAITRISER L'OPTION DE COUT SIMPLIFIE (OCS) AU TITRE DE L'AIDE AU FRET INTRANTS EXTRANTS –

Vendredi 21 mars 2025/10h

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

1.3.3. Aide au Fret

1.3.3.1 Aide au fret Intrants Extrants

1.3.3.2 Aide au fret Déchets

1.3.3.3 Aide au fret Bokay

17 923 089 €

- **Le taux moyen d'intervention du FEDER est de 48% des dépenses éligibles**
- **Régime cadre exempté de notification n° SA. 116360, relatif aux mesures de soutien au transport pour la période 2014-2026**

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

TAUX D'INTERVENTIONS

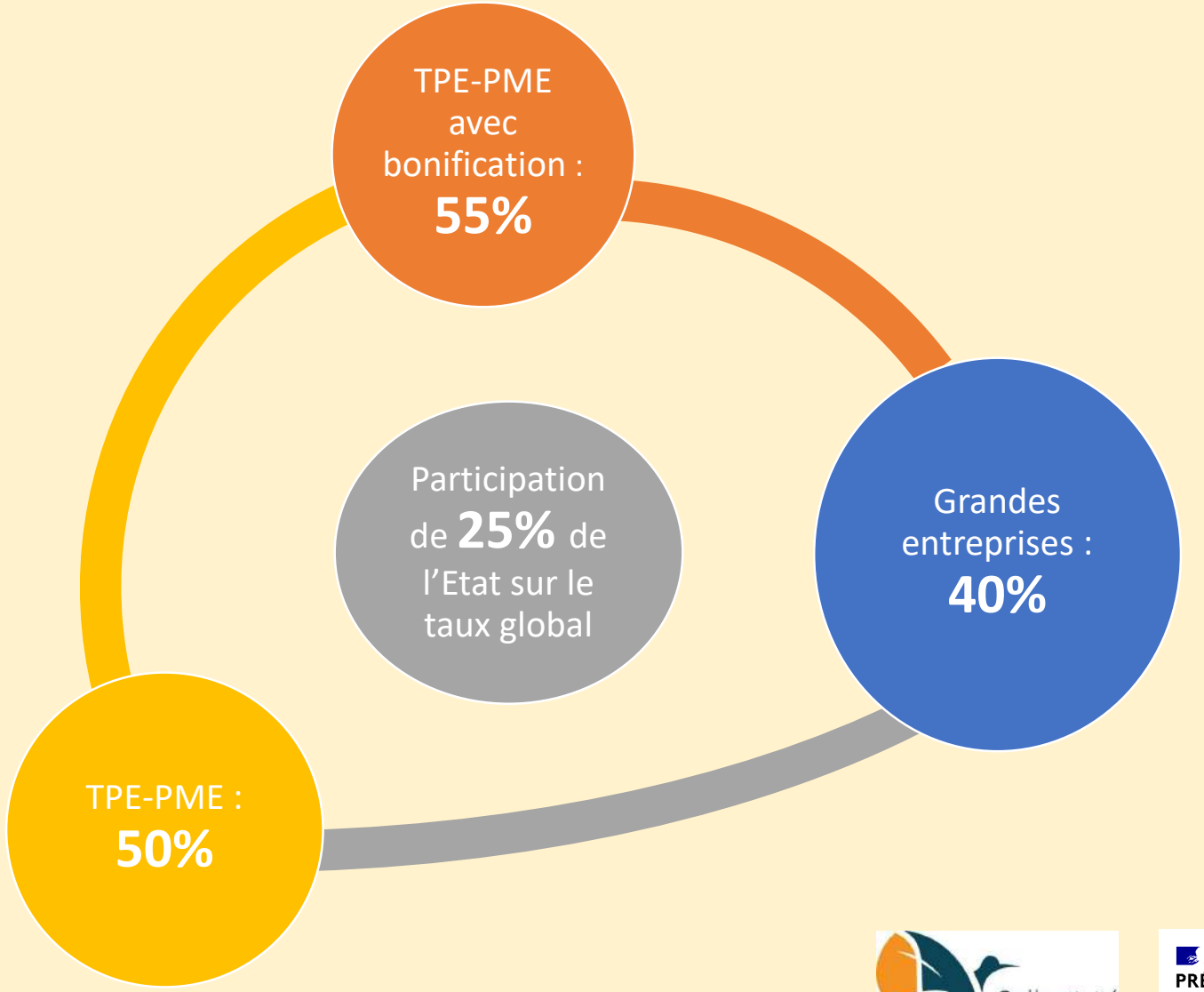

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

1.3.3.1 Aide au fret Intrants Extrants

Ce régime d'aide au fonctionnement à finalité régionale s'inscrit dans le cadre des politiques publiques conduites en outre-mer par l'État en vue de réduire les handicaps structurels des régions ultrapériphériques (RUP) visées par l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Il a pour objectif de soutenir le développement économique régional en accordant une aide qui vise à abaisser le coût du fret.

L'aide au fret Intrants Extrants couvre une partie des surcoûts de transport de matières premières, produits intermédiaires et matières premières secondaires entrant dans le cycle de production dont la production locale est inexistante ou insuffisante (Hors DOM). Ainsi que l'exportation de la production locale vers le marché européen (Hors DOM).

Les entreprises implantées en Martinique peuvent bénéficier d'une aide destinée à diminuer le coût du fret. Cette aide vise à encourager le développement endogène des collectivités concernées, en favorisant la production locale, seul les entreprises ayant une activité de production peuvent y prétendre (Code NAF/Code APE/enregistrement au RCS/ carte d'artisan/ vérification du process de production)

Les OCS et l'aide au fret : Eléments de contexte

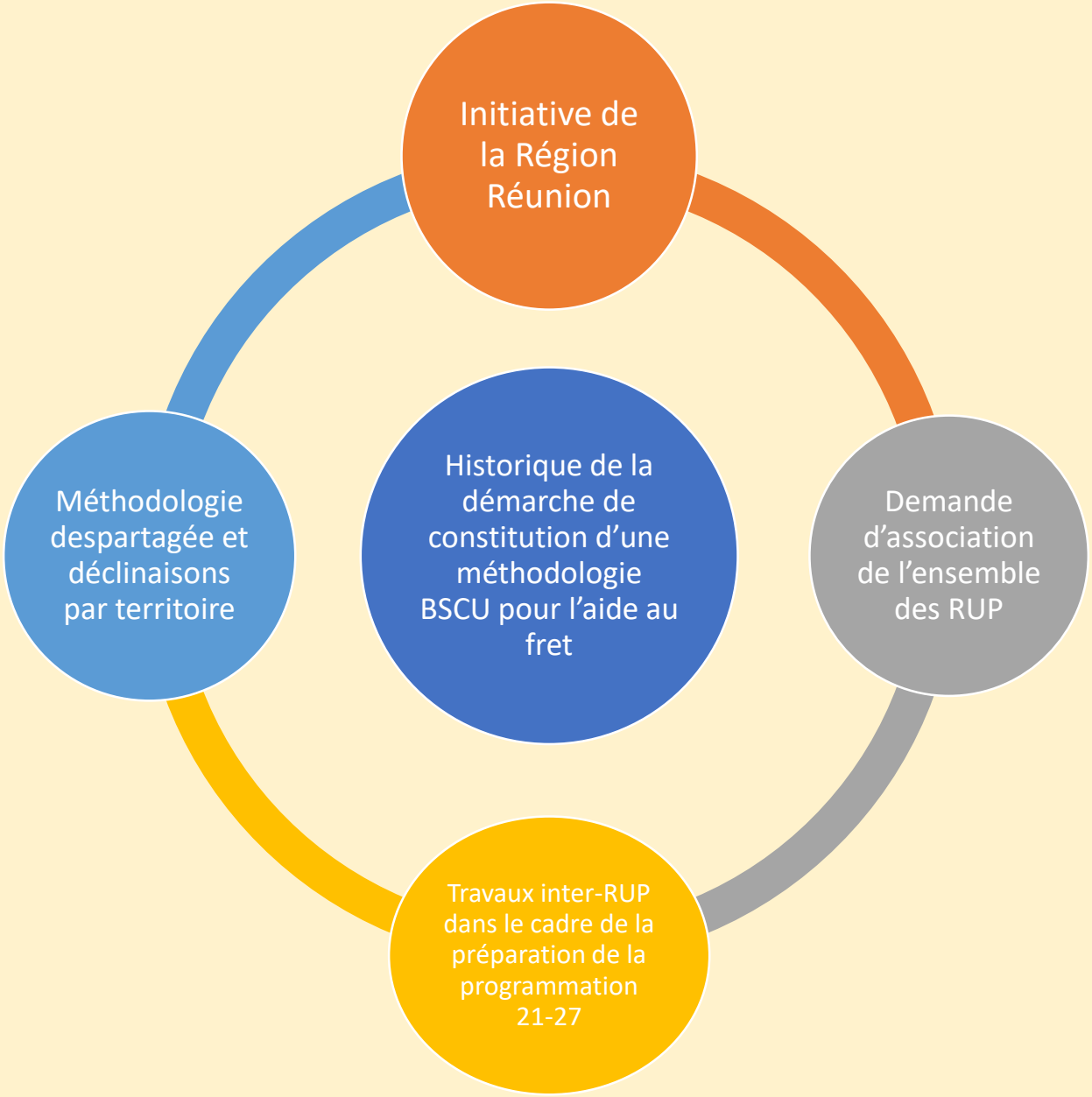

Justification de la mise en place d'une méthodologie reposant sur des OCS pour l'aide au fret :

- Des opérations normalisées et répétitives, impliquant une charge administrative importante et un risque d'erreur non négligeable ;
- Un dispositif qui représente une part importante de la maquette financière ;
- Un indicateur pouvant être facilement défini et identifié (unité de transport) ;
- La possibilité de se fonder sur les données de la programmation 2014-2020 pour définir des coûts unitaires ;
- L'existence de données fiabilisées permettant d'actualiser de la valeur de l'indicateur.

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

La logique d'application du Barème Standard de Coût Unitaire (BSCU) aide au fret

- Chaque type de transport couvert par le barème est associé à un coût unitaire qui couvre toutes les dépenses éligibles.

FRET INTRANT	FRET EXTRANT
Conteneurs DRY 20 Conteneurs TC 20 Tank Conteneurs spéciaux 20 Conteneurs 40 DRY, HC et RH Conteneurs 40 OT, FLAT et RF Groupage, fret aérien	Conteneurs DRY 20 Conteneurs DRY 40 Conteneurs TC 20 Tank Conteneurs spéciaux 40

- L'unité de transport comptabilisée est soit le nombre de conteneurs, soit le nombre de m3 pour le groupage.
- Les coûts unitaires du BSCU ont été calculés sur la base des remontées de dépenses contrôlées par les services instructeurs pour la période 14-20.
- Ces coûts unitaires sont valables pour une année N et sont actualisés tous les ans sur la base d'un indice CTS qui mesure l'évolution des coûts du transport maritime.

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contrôle des dépenses 2021-2027

Ce qui change par rapport à 2014-2020 :

1. Pas de vérification des montants facturés ni d'analyse du détail des dépenses éligibles à l'aide au fret (fret, frais d'empotage, de dépotage, assurances, etc..) ; on vérifie la réalité et l'éligibilité du transport pas son coût car on applique un BSCU;

2. L'identification des volumes transportés et de la part éligible du volume ;

3. Un montant d'aide qui n'est plus égal au montant des dépenses effectivement encourues par le bénéficiaire.

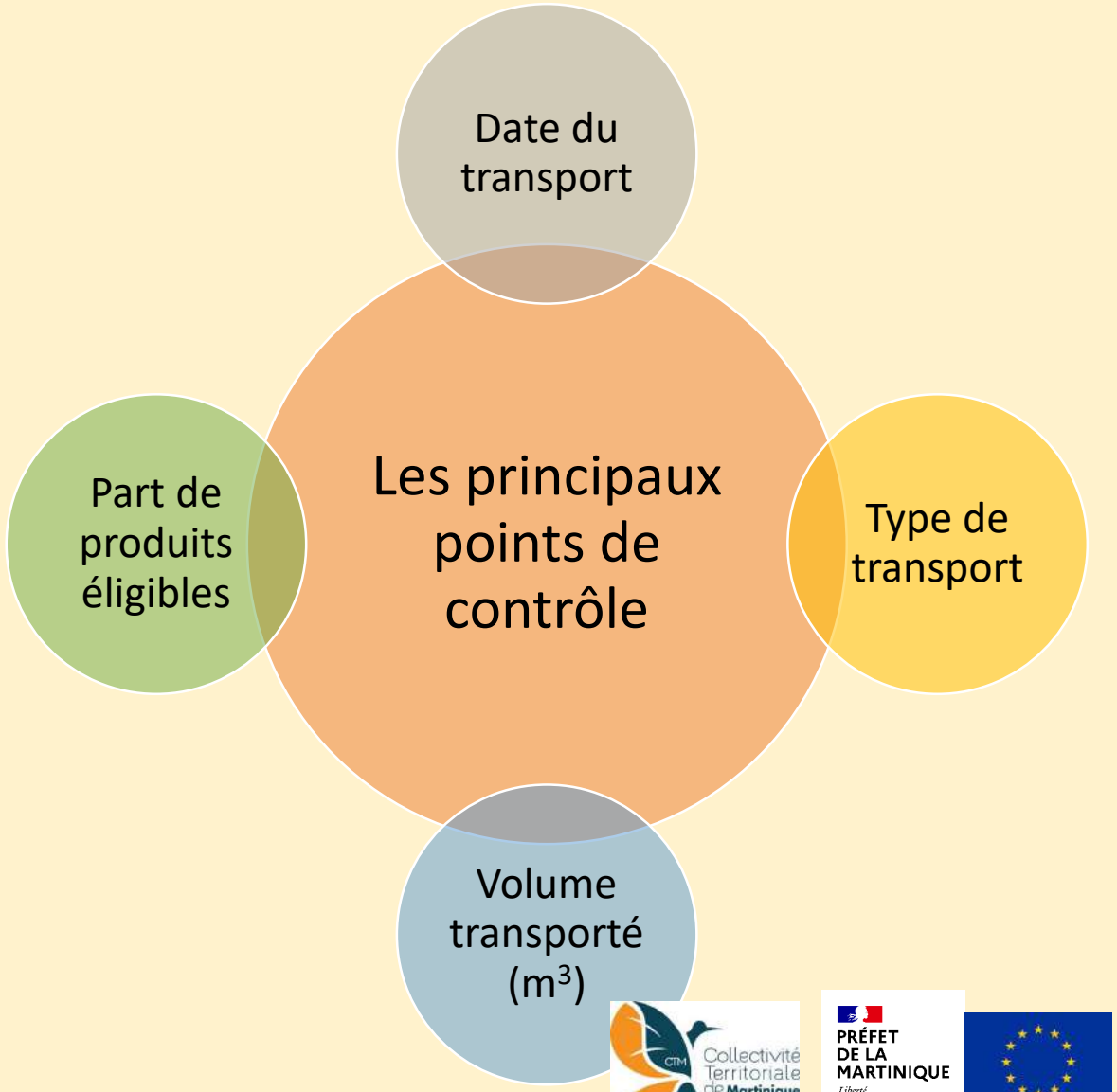

Contrôle des dépenses 2021-2027

Une démarche qui se décline en 4 étapes

Étape 1

Identifier le type d'acheminement et l'effectivité de l'acheminement

Étape 2

Identifier le nombre d'unités d'acheminements effectués[1]

Étape 3

Identifier la part de volume éligible

Étape 4

Appliquer le BSCU

1: Nombre de conteneurs ou nombre de m^3

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contrôle des dépenses 2021-2027

Les pièces justificatives essentielles

Document COA – déclaration en douane	Bill of landing (WAYBILL)	Liste de colisage
• Permet de confirmer l'acheminement effectif au port de destination	• **OU**, Document de connaissement maritime • **OU**, Lettre de transport aérien (LTA)	• Établie par le transitaire • Pour les acheminements en mode groupage • Dans le cas d'un tarif « conteneur plein » avec des produits éligibles ou non à l'aide au fret

* A noter qu'il sera possible pour le SI de demander la facture de la marchandise transportée en cas de besoin.

*** A défaut de présentation d'une de ces pièces justificatives, la subvention du programme ne pourra pas être versée.**

Sur la base de ces pièces, le BSCU pourra être appliqué en identifiant:

- La catégorie d'acheminement(s) concernée;
- Le nombre d'acheminements effectués (pour les conteneurs), le volume (pour le groupage);
- La part du coût éligible (pour le groupage ou pour les conteneurs non uniquement remplis de marchandises éligibles à l'aide au fret.

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Méthode de calcul

Codification BSCU 2023	Unité	Coût unitaire	Commentaires
DRY 20 EXTRANT	Nb TC	1 449,85 €	
DRY 40 EXTRANT	Nb TC	2 233,24 €	
TC20 TANK EXTRANT	Nb TC	5 737,04 €	
Conteneurs spéciaux 40 EXTRANT	Nb TC	2 842,46 €	Regroupement spécifique à l'extrant
DRY 20 INTRANT	Nb TC	4 181,48 €	
TC20 Tank INTRANT	Nb TC	4 509,95 €	
Conteneurs spéciaux 20 INTRANT	Nb TC	5 070,36 €	Le BSCU ne couvre pas l'extrant
Conteneurs 40 DRY, HC et RH INTRANT	Nb TC	5 660,89 €	Regroupement spécifique à l'intrant
Conteneurs 40 OT, FLAT et RF INTRANT	Nb TC	7 734,28 €	Regroupement spécifique à l'intrant
Groupage INTRANT, fret aérien	Mètre cube	181,03 €	Le BSCU ne couvre pas l'extrant

Les valeurs 2023 du barème standard de coûts unitaires par type d'acheminement

Ces valeurs feront l'objet d'une **actualisation annuelle** pour intégrer les variations de coûts constatées chaque année et ainsi correspondre au mieux à la réalité des coûts supportés pour le fret de marchandises depuis et vers l'Europe via l'indice de variation CTS de la route maritime qui nous dessert. Cette actualisation est effectuée avec l'indice de variation CTS spécifique à la route maritime qui dessert la Martinique.

L'utilisation du BSCU dépend donc du type d'acheminement et de l'année pendant laquelle le transport est réalisé.

Travailler en volume pour l'application du BSCU

A la différence des pratiques antérieures du service instructeur, l'application du BSCU implique d'identifier le volume éligible transporté par conteneur. Seule l'application des coûts unitaire pour les TC Tank devrait échapper à cette problématique, considérant que les citernes ne peuvent transporter plusieurs types de marchandise au titre d'un transport.

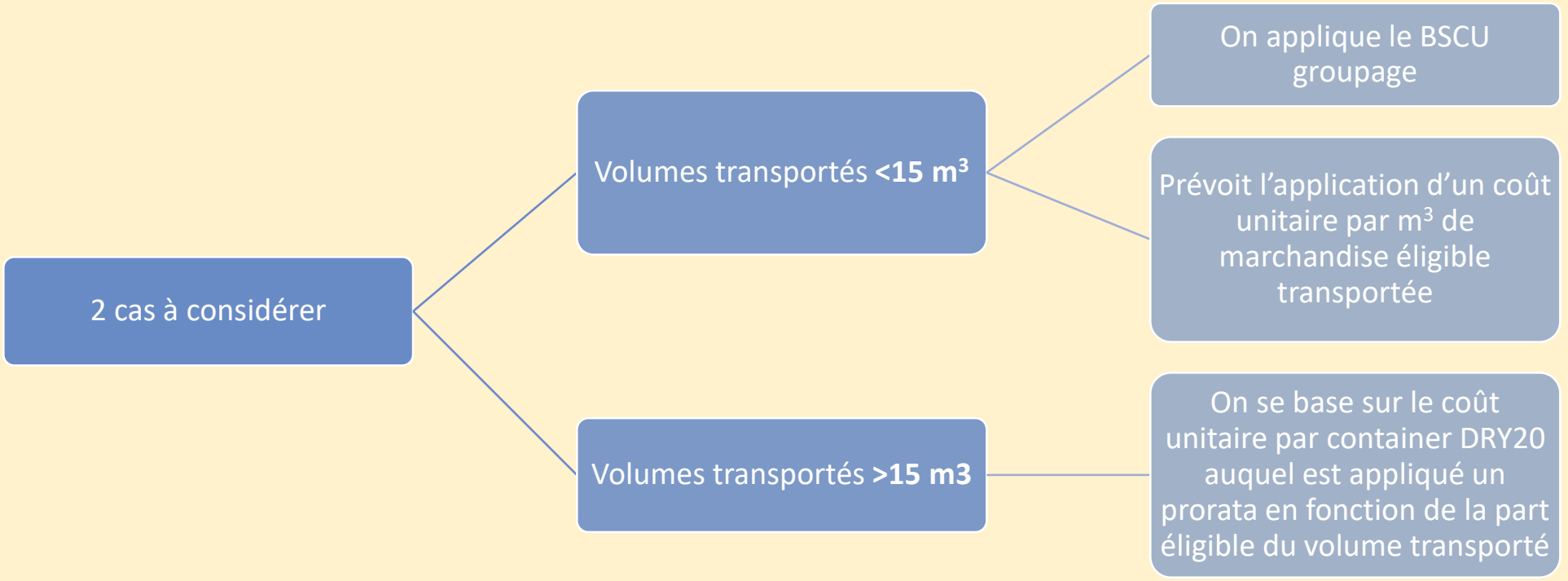

Ainsi, qu'il s'agisse d'appliquer un prorata aux coûts unitaires correspondants aux différentes catégories de container ou qu'il s'agisse de certifier les montants éligibles au titre du groupage, la détermination du volume transporté et du volume éligible est une étape indispensable dans le travail de l'instructeur,

Application du BSCU – cas pratiques

- **Cas n°1 – L'analyse des pièces transmises par le porteur permet de justifier** :

  → L'ensemble des acheminements ont été réalisés en 2023;
  → En intrant, on dénombre 4 conteneurs 40 HC transportant exclusivement des produits éligibles à l'aide au fret, et 1 container DRY 20 pour lequel la part du volume transporté éligible à l'aide au fret est de 75% (25% du volume transporté correspondant à des produits non éligibles);
  → En extrant, on comptabilise 1 conteneur 40 OT transportant exclusivement des produits éligibles à l'aide au fret,

BSCU	Nb d'unités	Valeur	Calcul du montant éligible
40 DRY, HC, RH INTRANT	4 X 100% = 4	5 660,91	4 X 5 660,91 = 22 643,64
DRY 20 INTRANT	1 X 75% = 0,75	4 181,48	0,75 X 4 181,48 = 3 136,11
Spéciaux 40 EXTRANT	1 X 100% = 1	2 842,47	1 X 2 842,47 =2 842,27

Application du BSCU – Cas pratiques

- **Cas n°2 – L'analyse des pièces transmises par le porteur permet de justifier** :
  - → L'ensemble des acheminements ont été réalisés en 2023;
  - → En intrant, on comptabilise un volume total transporté de 12 m3, dont 25 % correspond à des produits éligibles à l'aide au fret.

BSCU	Nb d'unités	Valeur	Calcul du montant éligible
Groupage INTRANT	12 X 25% = 3	181,03	3 X 181,03 = 543,09

- **Cas n°3 - L'analyse des pièces transmises par le porteur permet de justifier** :
  - → L'ensemble des acheminements ont été réalisés en 2023;
  - → En extrant, on comptabilise 3 containers DRY 40 pour lesquels le volume de produits transportés éligible à l'aide au fret ne représente que 50 % du volume total transporté;
  - → En intrant, un volume total transporté de 22 m2.

BSCU	Nb d'unités	Valeur	Calcul du montant éligible
DRY 40 EXTRANT	3 X 50% =1,5	2 233,24	1,5 X 2 233,24 = 3 349,86
DRY 20 INTRANT	Volume éligible pour calcul du prorata?	4181,48	///

PIQURE DE RAPPEL
FRET INTRANTS EXTRANTS SUR LE PROGRAMME 2021-2027

Il paraît utile de rappeler qu'en cas d'utilisation des coûts simplifiés, il n'est pas nécessaire pour les bénéficiaires de justifier les coûts réels des catégories de dépenses couvertes par les coûts simplifiés.

Par conséquent, les contrôles effectués pour de tels types de coûts ne porteront plus sur des aspects financiers mais sur des éléments physiques des opérations. Les dépenses sont éligibles si les transport ont eu lieu entre le 1er janvier N et le 31 décembre N.

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Les projets doivent être déposés via le portail « E-SYNERGIE »

https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique

Les dossiers seront déposés au fil de l'eau ou feront l'objet d'appels à projets proposés par la Collectivité Territoriale de Martinique.
Application de la rétroactivité au 1er janvier 2023 : Les demandeurs devront déposer un dossier pour les années 2023 et 2024 avant le 30 juin 2025.
L'actualisation des coûts de l'année N se fait courant du premier trimestre de l'année N+1. Pour les années suivantes, une communication sera faite sur le calendrier de dépôt des demandes d'aide dès que le barème aura été actualisé.

Pour les années suivantes, un dossier annuel de l'année N devra être déposé avant le 30 juin de l'année N+1..

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Accès portail « E-SYNERGIE » : **https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique**

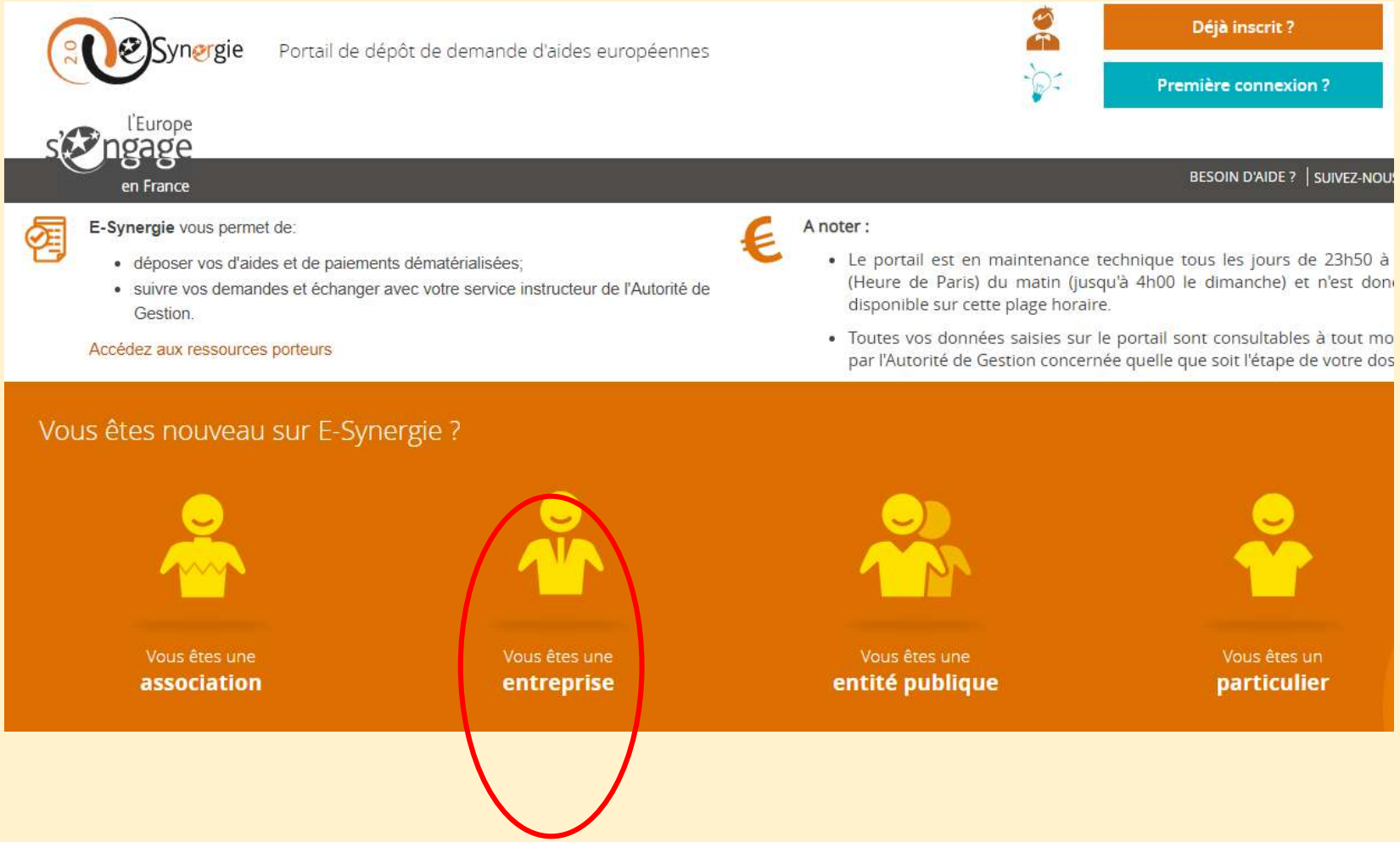

- ❑ Création de votre compte utilisateur, si vous n'êtes pas déjà inscrit
- ❑ Renseignez les informations de votre entreprise, puis celles du compte utilisateur

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Espace de notifications (Etats des demandes, alerte messages..)

Espace d'accueil connecté : Rubrique **« Mes démarches »**

- Création d'une demande de Subvention en ligne depuis « Mes démarches » et « Créer »

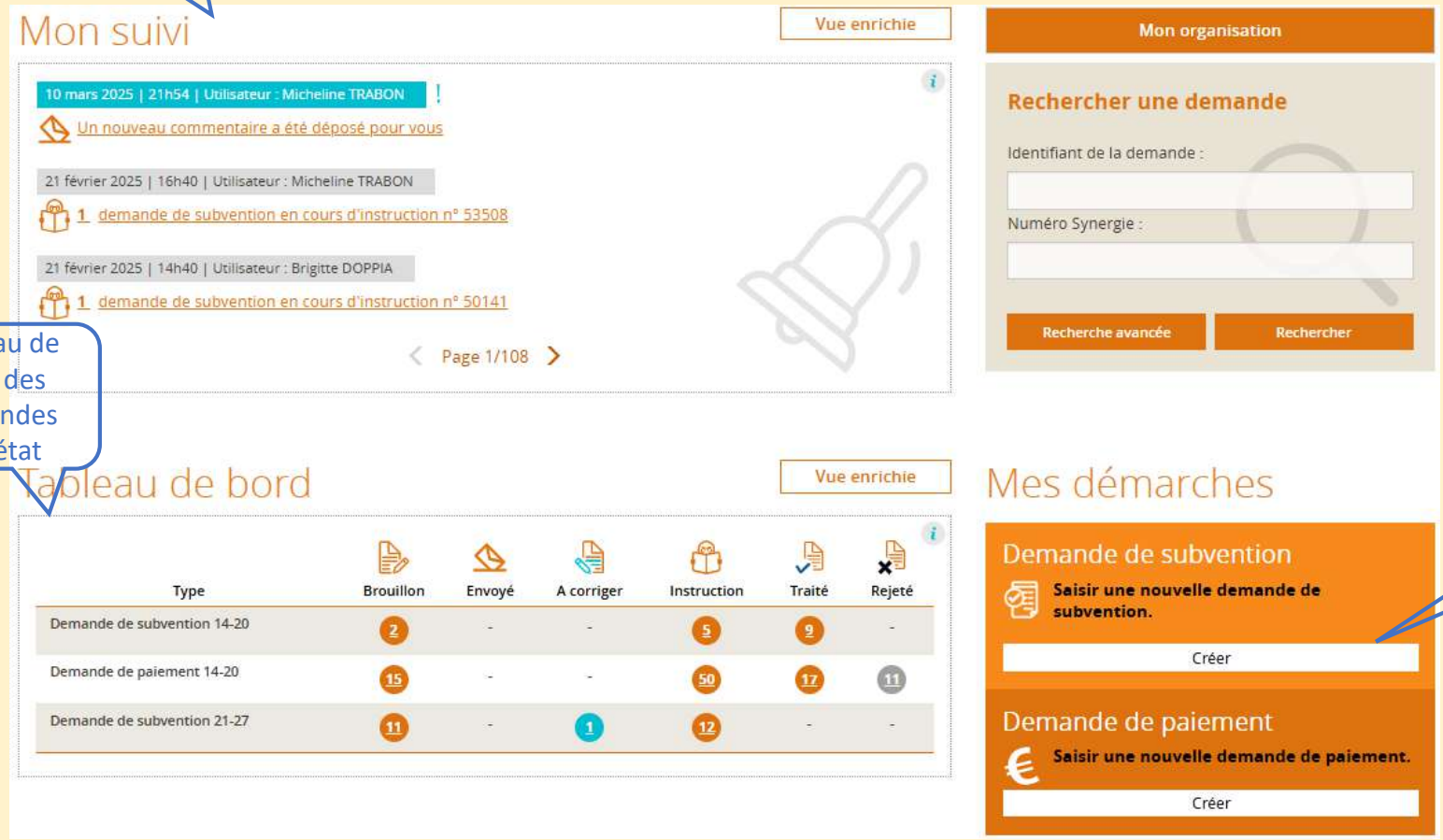

Tableau de suivi des demandes par état

Accès à la création de demande de subvention

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Sélection du Programme et de la **codification Frêt Intrants /Extrants**

- Choisir le territoire Martinique, et le Programme Martinique FEDER-FSE+ 27-27

- Sélectionner la codification correspondant à l'Aide au Frêt Intrants/Extrants:

PR01.RUP

- RSO01.3.RUP
  - TA1.3.3.RUP
    - 1.3.3.1.RUP

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Saisie des postes dépenses avec BSCU – Etape 4 – **Plan de Financement** du formulaire de demande

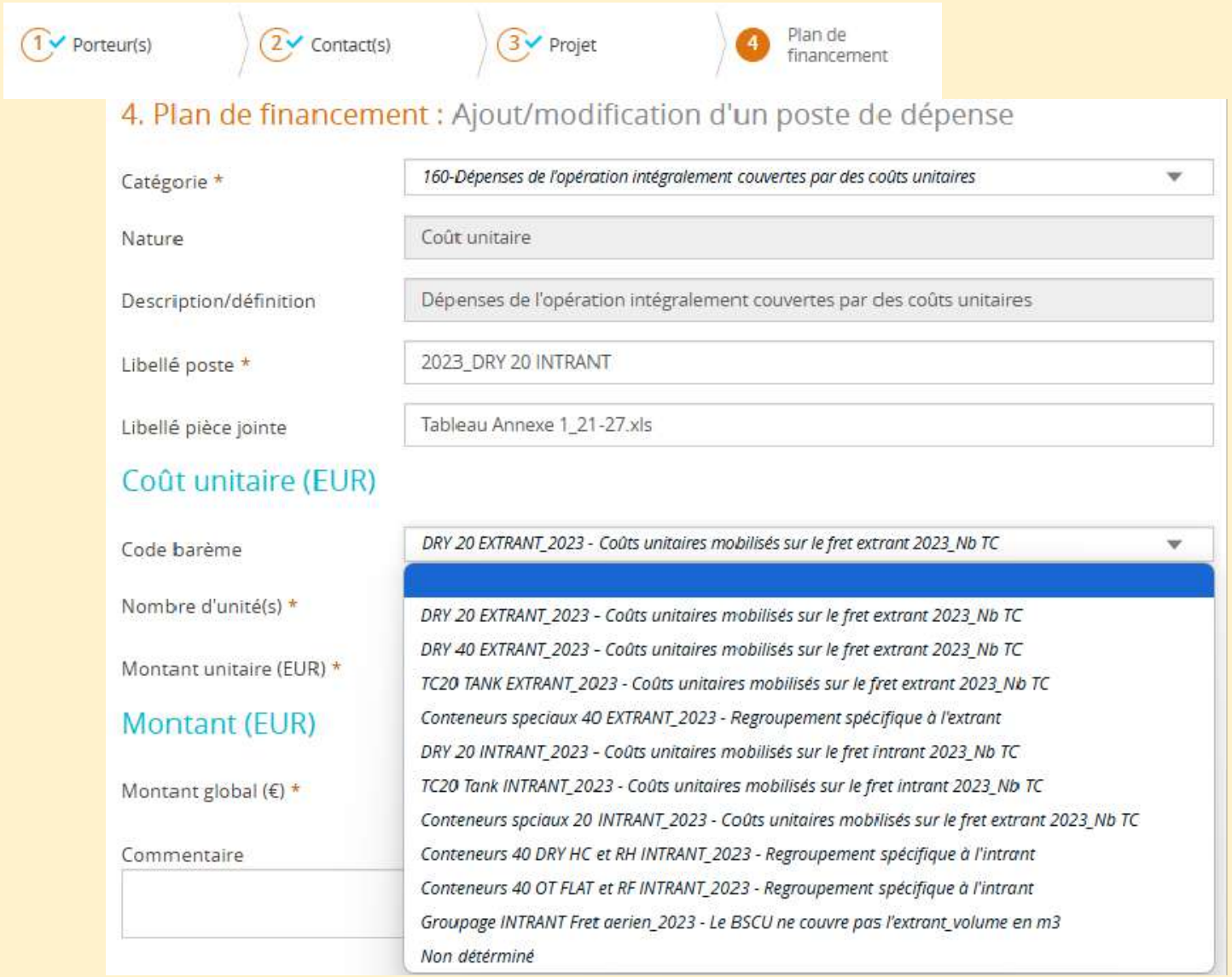

- ❑ Sélectionner le mode d'échéancier (par cout total) et « Ajouter un poste » de dépense

- ❑ Sélectionner la catégorie de dépense:
« **160 – Dépenses de l'opération intégralement couvertes par des coûts unitaires** »

- ❑ Libellé de poste :
Indiquer le libellé suivant « **Année_codification BSCU** » pour une saisie globalisée des dépenses par catégorie
Ex: 2023_DRY 20 INTRANT pour ensemble des lignes concernées par ce CU

- ❑ Code barème:
Sélectionner la **codification BSCU 2023** correspondante, d'après grille BSCU du tableau Annexe 1_2127

Annexe1 21-27 Tableau récapitulatif des dépenses OCS

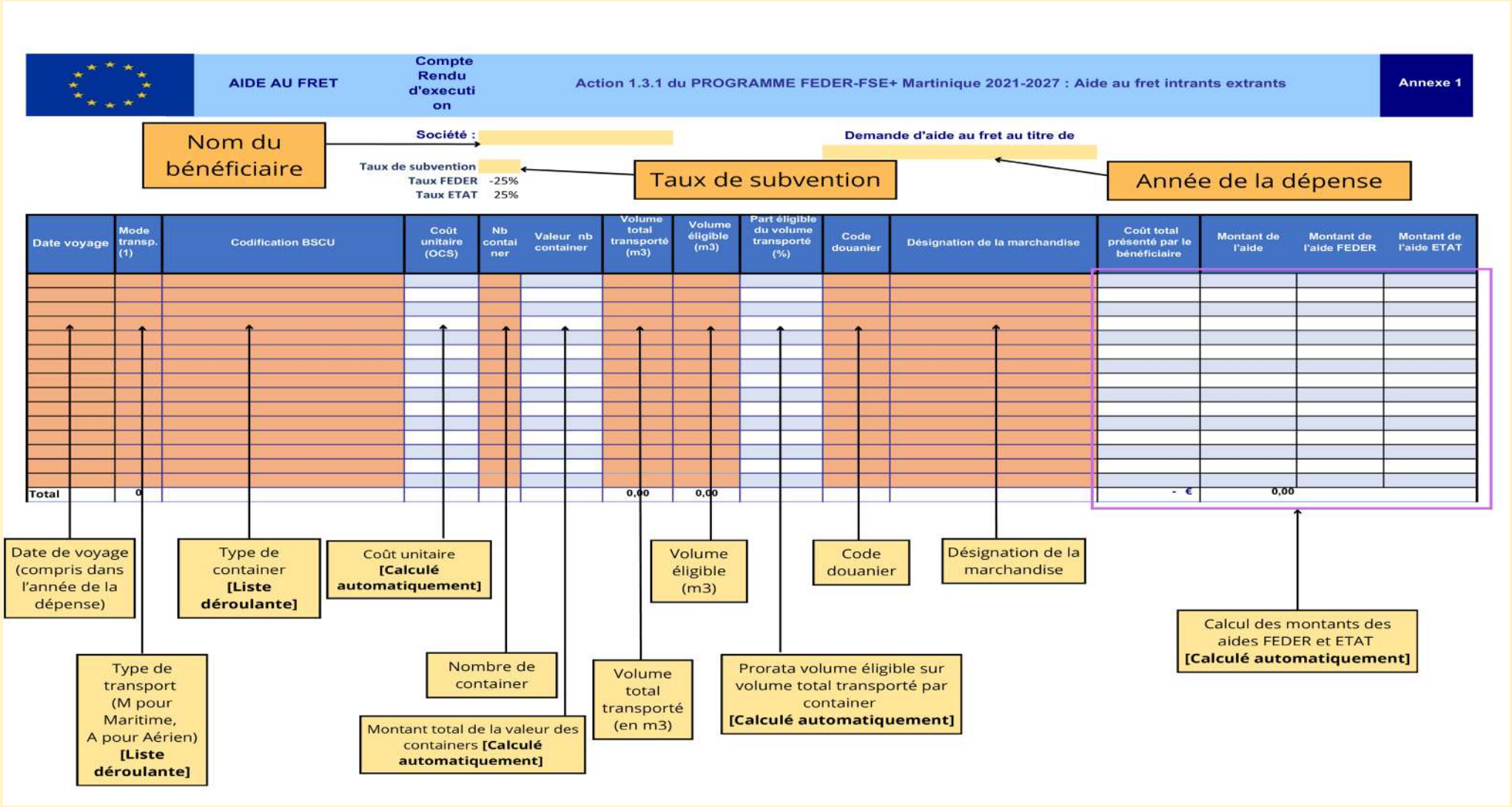

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Saisie des postes dépenses avec BSCU – Etape 4 – **Plan de Financement** du formulaire de demande

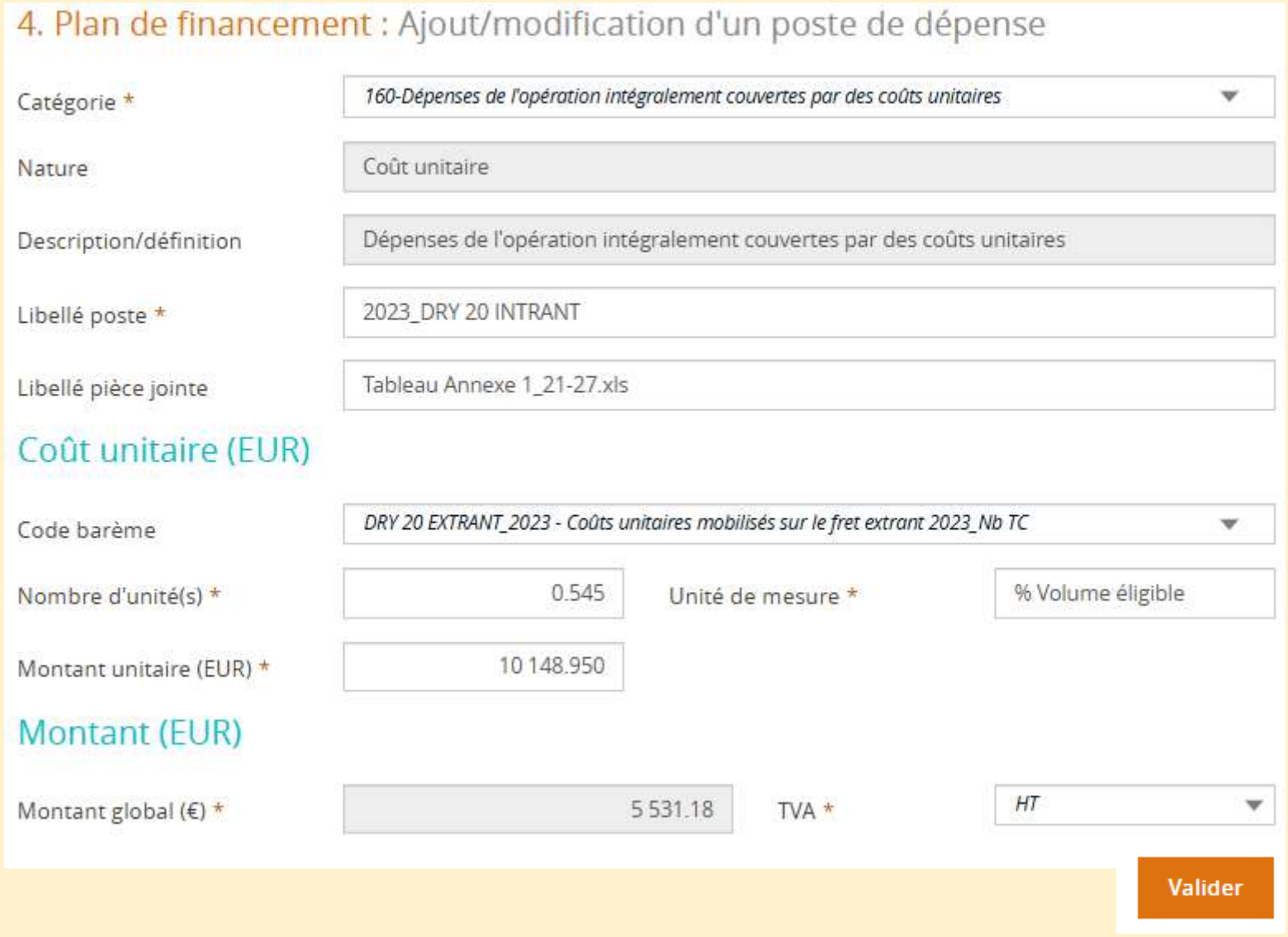

- ❑ **Nb d'unité**(s):
  Indiquer la quantité et l'unité de mesure soit le nombre de conteneurs (si complets), soit % de volume éligible

  Ex: 0,545 en volume éligible soit 54,5%

- ❑ **Montant unitaire**:
  Indiquer le montant de tarification unitaire correspondant dans le tableau BSCU ou la valeur totale des conteneurs

  Ex : 10 148,950 = 1449,85 (CU) x 7 (Nb conteneurs)

- ❑ **Montant global**: calculé automatiquement
- ❑ « Valider » votre saisie avec le bouton en bas à droite

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Saisie des postes dépenses avec BSCU – Etape 4 – **Plan de Financement** du formulaire de demande

- **Nb d'unité**(s):
  Indiquer la quantité et l'unité de mesure soit le nombre de conteneurs (si complets), soit % de volume éligible
  Ex: 3 conteneurs complets (100% du volume éligible)

- **Montant unitaire**:
  Indiquer le montant de tarification unitaire correspondant dans le tableau BSCU

  Ex : 2842,47 € = coût unit. BSCU: CS 40 EXTRANT 2023

- **Montant global**: calculé automatiquement

- « Valider » votre saisie avec le bouton en bas à droite

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Saisie des Ressources – Etape 4 – **PF / Tableau des ressources** du formulaire de demande

TABLEAU DES DÉPENSES

+ Ajouter un poste

Catégorie de dépenses	Libellé poste	Montant €	TVA	MP	/s poste
160-Dépenses de l'opération intégralement couvertes par des coûts unitaires	2023_DRY 20 INTRANT	5 531.18	HT	NON	0
160-Dépenses de l'opération intégralement couvertes par des coûts unitaires	2023_Conteneurs spéciaux 40 EXTRANT	8 527.41	HT	NON	0
Total des dépenses		**14 058.59**			

4.2 Les ressources

Indiquez ici l'ensemble des ressources envisagées y compris le montant UE escompté

+ Ajouter un financement

Financement *	Financeur *	Montant (€) *	%	Précisions	Date de l'EJ
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	3 514.65	25.00		
ETAT	Finances et comptes publics	3 514.65	25.00		
Autofinancement		7 029.29	50.00		
Total des ressources		**14 058.59**	**100.00**		

1 – Saisir la participation FEDER à hauteur de 25% du Total des dépenses

2 – Ajouter un Financement pour créer la Ressource du cofinanceur ETAT

3 – Sélectionner ETAT dans la liste des financements et « Finances et comptes publics » pour le financeur, à hauteur de 25% du total des dépenses

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Renseignement des indicateurs FEDER – Etape 5 – **Tableau des indicateurs**

Tableau des indicateurs

Indicateur	Type	Valeur prévisionnelle	Unité	Commentaire	Action
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) *	Réalisation	1	Entreprises		
FED_RCO03 - Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers *	Réalisation	0	Entreprises		
FED_RCO04 - Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier *	Réalisation	0	Entreprises		
FED_RCO15 - Capacités créées d'incubation d'entreprises *	Réalisation	0	Entreprises		
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers) *	Résultat	15 742.23	Euros	Part Autofinancemen	
FED_RCR03 - PME introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé *	Résultat	1	Entreprises		
FED_RCR04 - PME introduisant des innovations en matière de commercialisation ou d'organisation *	Résultat	0	Entreprises		

Je confirme être en capacité de justifier les valeurs réalisées au moment de la demande de paiement

- ❑ Saisir les valeurs prévisionnelles des indicateurs avec le de la colonne « Action » pour :

FED_RCO01
FED_RCR02
FED_RCR03

- ❑ Cocher la case en bas à gauche du tableau pour valider et passer à l'étape suivante.

MODE DE DEPOT DES PROJETS

Renseignement des indicateurs FEDER – Etape 7 – **Pieces Justificatives** / Envoi DS

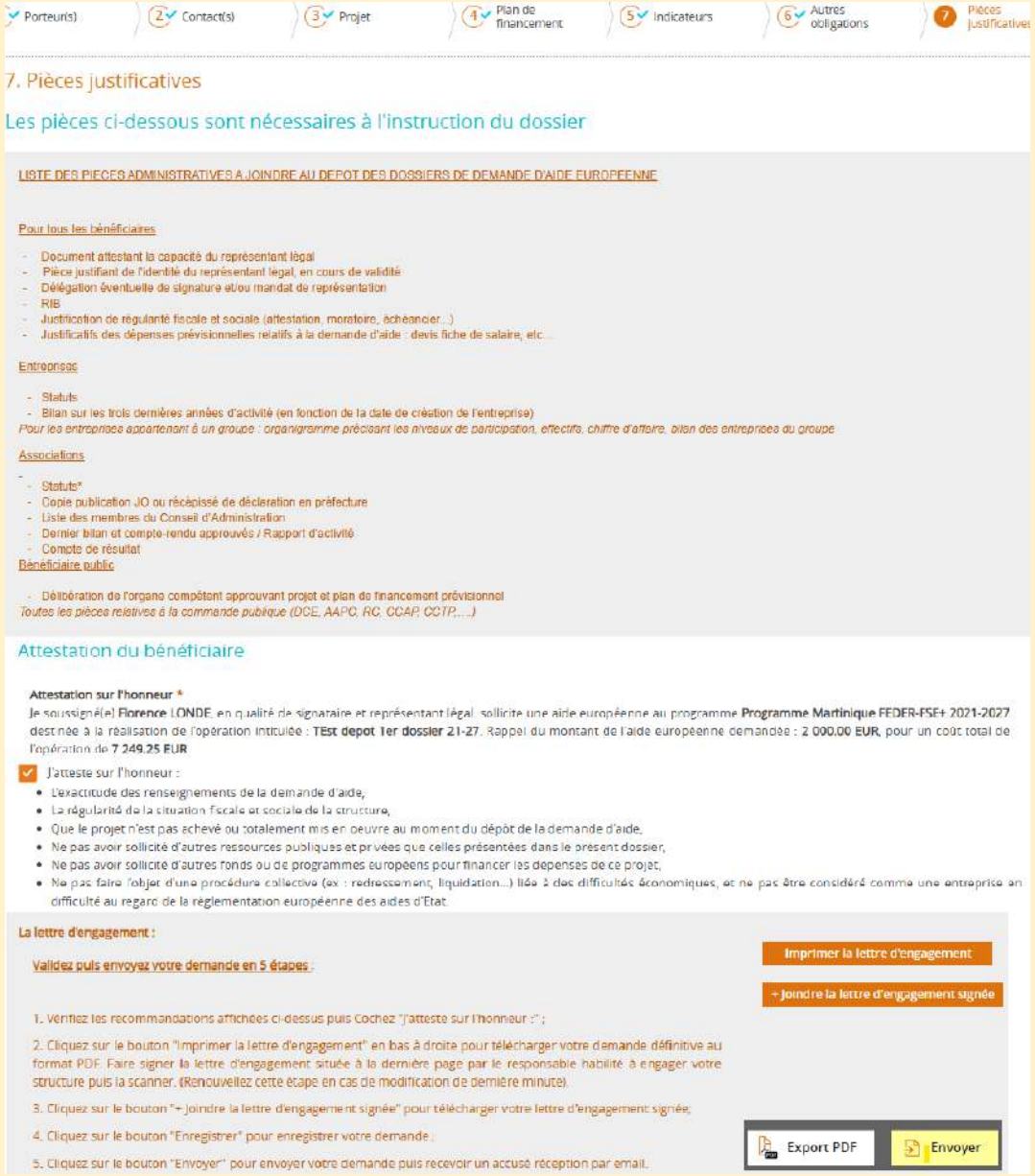

- ❑ Liste des pièces justificatives à joindre au dépôt +
  - Tableau Cumul AFR
  - Tableau Annexe 1
- ❑ Cocher la case « Atteste sur l'honneur » pour la lettre d'engagement, puis imprimer, signer et télécharger à l'endroit prévu à cet effet
- ❑ Cliquer sur « Envoyer » pour valider et transmettre la demande d'aide au Guichet DGPFE.

Avant dépôt de votre dossier

SERVICE ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

appui.europe@collectivitedemartinique.mq

Après dépôt de votre dossier

BUREAU GUICHET ET ARCHIVAGE PUIS CELLULE FRET

COMMUNICATION / OBLIGATIONS DE PUBLICITE

CommunicationDFE@collectivitedemartinique.mq

DIFFICULTES TECHNIQUE / UTILISATION LOGICIEL E-SYNERGIE

assistance-utilisateurdfe@collectivitedemartinique.mq

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Merci de votre attention

Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens

☎ 0596 59 89 00

SCAN ME

www.europe-martinique.com

Collectivité Territoriale de Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité